

La police de l'environnement est en colère



Les agents de la police de l'environnement, qui ont empêché l'inspecteur du permis de chasser d'accéder au centre cynégétique, réclament de meilleures conditions pour les agents sous statut contractuel (vrai déroulé de carrière, garantie de l'emploi, rémunération...). Outre l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents techniques et des techniciens, ils demandent une hausse des recrutements pour assurer les missions. - Agence AURILLAC

l'intersyndicale des personnels de l'environnement et conseiller national du SNE-FSU. Mais faute d'avoir été entendu par l'État, après son mouvement du 4 février, la police de l'environnement a mené une action nationale « plus forte » (*).

Neuf agents de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) et de l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) - du Cantal, des autres départements d'Auvergne et de la Loire - ont bloqué, hier matin, le centre cynégétique de Cros-de-Montvert, empêchant ainsi l'examen du permis de chasser qui devait s'y tenir.

À travers cette action inédite des agents, l'intersyndicale de l'environnement réclame une revalorisation des statuts des contractuels « qui n'ont pas changé depuis 1998 ». Elle demande aussi une revalorisation du régime indemnitaire des fonctionnaires (agents techniques de l'environnement et techniciens) et une harmonisation européenne. « Par ailleurs, on touche 60 % de primes. Mais elles ne sont pas prises en compte pour le calcul de nos retraites... », déplore David Bérard.

Pour les agents mobilisés hier, ces revendications sont la juste reconnaissance du travail qu'ils mènent au quotidien, avec de moins en moins de moyens. « L'absence d'embauches, les départs en retraite et les mutations non remplacés » ont entraîné une baisse du personnel. Dans le Cantal, la police de la nature repose sur huit agents, contre treize il y a quatre ans, pour assurer les missions de contrôle, de surveillance... « Dans le Puy-de-Dôme, on est passé de dix-neuf agents à onze, c'est dire l'hémorragie ! » se désole David Bérard.

Chef du service départemental de l'ONEMA, Thierry Pantarotto signale, lui, la suppression de deux postes en cinq ans, portant la police de l'eau cantalienne à cinq personnes. Alors que les effectifs se sont resserrés, les missions n'ont cessé d'augmenter. « On nous demande toujours plus, mais on ne nous donne pas les moyens humains et financiers de travailler », explique un technicien.

Hier, les agents ont illustré les conséquences de ce manque de personnel par de nombreux exemples vécus. « Notre mission demande des contacts avec la population locale. Mais on n'a plus le temps, alors que c'est primordial dans les services de police d'avoir du renseignement », se désole David Bérard.

À flux tendu

Même situation pour certaines missions techniques, notamment les contrôles du plan de chasse. « Il y a 2.200 cerfs à tuer dans le Cantal. On doit contrôler un pourcentage de dépouilles pour s'assurer qu'ils sont tués correctement, mais avec l'effectif actuel, c'est compliqué. On ne peut pas faire à un ce qu'on faisait à trois ! »

Chargé de relever les manquements au code de la chasse et la nature, l'ONCFS a réalisé soixante-quinze procédures la dernière saison. L'ONEMA a effectué cinquante verbalisations. « Avec quatre agents, c'est difficile d'assurer face à l'ampleur des infractions dans le Cantal. Si on était plus nombreux, on en ferait plus », reconnaît Thierry Pantarotto, tout comme la police de la nature.

(*) L'action était d'ampleur nationale puisque les personnels de l'environnement (réunissant aussi les parcs nationaux, le conservatoire du littoral, les agences des aires marines...) ont bloqué les centres d'examen du permis de chasser dans dix-huit départements.

Pratique. La session d'examen, qui devait se tenir hier matin, a été reportée au mardi 30 mars, au même endroit.

Chemcha Rabhi

La police de l'eau et de la nature a organisé le blocage de l'examen du permis de chasser, hier matin, à Cros-de-Montvert. Une action nationale pour dénoncer les conditions de travail du personnel.

« Nous ne sommes pas contre les chasseurs », a précisé d'emblée David Bérard, représentant